
Fonds de revenu Groupe Investors

États financiers intermédiaires

POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2011

Les états financiers intermédiaires qui suivent n'ont pas été examinés par les auditeurs externes du Fonds. Les auditeurs externes effectueront l'audit des états financiers annuels du Fonds au 31 mars 2012 conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

ÉTATS DE L'ACTIF NET

au 30 septembre 2011 (non audité) avec chiffres correspondants au 31 mars 2011
(en milliers de \$, sauf les montants par part)

	30 septembre 2011	31 mars 2011
Actif		
Placements	78 854	115 169
Trésorerie et placements à court terme	166	233
Intérêts courus et dividendes à recevoir	824	1 360
Impôts à recouvrer (exigibles)	-	-
Débiteurs pour titres vendus	-	-
Montant à recevoir des courtiers	-	-
Montant à recevoir du gérant	-	-
Montant à recevoir d'autres fonds	-	-
Marge nette sur les contrats à terme standardisés	-	-
Gains non réalisés sur les contrats à terme et autres dérivés	-	-
Autres actifs	8	3
	998	1 596
Total de l'actif	79 852	116 765
Passif		
Découvert bancaire	-	-
Montant à verser aux courtiers	-	-
Créditeurs pour titres rachetés	-	-
Charges à payer	-	4
Montant à verser à d'autres fonds	-	-
Obligation pour options souscrites	-	-
Pertes non réalisées sur les contrats à terme et autres dérivés	-	-
Revenu à payer et autres passifs	-	-
Total du passif	-	4
Actif net	79 852	116 761
Actif net par série à la fin de la période		
Série O	79 851	116 760
Série P	1	1
Actif net par part à la fin de la période		
Série O	10,40	9,59
Série P	10,81	9,97

ÉTATS DES RÉSULTATS

pour les semestres clos les 30 septembre (non audité)
(en milliers de \$, sauf les montants par part)

	2011	2010
Revenus		
Dividendes	-	-
Revenu de fiducie	-	-
Intérêts et autres revenus	1 182	2 233
Revenu (perte) provenant de dérivés	-	-
Prêt de titres	-	-
Impôts étrangers retenus à la source	-	-
	1 182	2 233
Charges		
Frais d'administration	-	-
Honoraires du fiduciaire	-	-
Taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée	-	-
Honoraires d'audit	-	2
Honoraires du dépositaire	-	-
Honoraires et dépenses du registraire	7	9
Autres	-	-
	7	11
Réductions des charges	-	-
	7	11
Bénéfice net (perte)	1 175	2 222
Gain (perte) réalisé(e)	3 076	80
Gain (perte) non réalisé(e)	2 786	5 438
Commissions et autres frais d'opération de portefeuille	-	-
Gain net (perte) réalisé(e) et non réalisé(e) sur placements et sur change	5 862	5 518
Augmentation (diminution) nette de l'actif net liée aux activités	7 037	7 740
Augmentation (diminution) nette de l'actif net liée aux activités par série		
Série O	7 037	7 740
Série P	-	-
Augmentation (diminution) nette de l'actif net liée aux activités par part		
Série O	0,81	0,68
Série P	0,84	0,69

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

pour les semestres clos les 30 septembre (non audité) (en milliers de \$, sauf indication contraire)

	SÉRIE O		SÉRIE P		TOTAL	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Actif net au début de la période	116 760	111 199	1	1	116 761	111 200
Augmentation (diminution) de l'actif net découlant des éléments suivants :						
Activités	7 037	7 740	-	-	7 037	7 740
Distributions						
Revenus	-	-	-	-	-	-
Gains en capital	-	-	-	-	-	-
Remboursement de capital	-	-	-	-	-	-
Total des distributions	-	-	-	-	-	-
Opérations portant sur les parts						
Produit de la vente de parts	75 000	-	-	-	75 000	-
Réinvestissement à partir des distributions	-	-	-	-	-	-
Paie ment lors du rachat de parts	(118 946)	(56)	-	-	(118 946)	(56)
Total des opérations portant sur les parts	(43 946)	(56)	-	-	(43 946)	(56)
Augmentation (diminution) de l'actif net	(36 909)	7 684	-	-	(36 909)	7 684
Actif net à la fin de la période	79 851	118 883	1	1	79 852	118 884
Augmentation (diminution) des parts (en milliers)						
Parts en circulation au début de la période	12 176	11 414	-	-		
Ajouter (soustraire) :						
Parts vendues	7 677	-	-	-		
Réinvestissement à partir des distributions	-	-	-	-		
Parts rachetées	(12 176)	(6)	-	-		
Parts en circulation à la fin de la période	7 677	11 408	-	-		

ÉTAT DES PLACEMENTS

au 30 septembre 2011 (non audité)

	Pays	Secteur	Nombre de parts, d'actions ou valeur nominale	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
REVENU FIXE					
Fiducie du Canada pour l'habitation, 4,10 %, 15-12-2018	Canada	Gouvernement fédéral	7 200 000	7 718	8 097
Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,35 %, 15-12-2020	Canada	Gouvernement fédéral	17 100 000	17 502	18 179
Gouvernement du Canada, 3,75 %, 01-06-2019	Canada	Gouvernement fédéral	13 600 000	14 526	15 426
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 01-06-2020	Canada	Gouvernement fédéral	4 000 000	4 207	4 463
Gouvernement du Canada, 4,25 %, 01-12-2021, rend. réel	Canada	Gouvernement fédéral	1 500 000	3 030	3 039
Gouvernement du Canada, 4,25 %, 01-12-2026, rend. réel	Canada	Gouvernement fédéral	1 000 000	2 105	2 118
Intact Corporation financière, 4,70 %, 18-08-2021	Canada	Sociétés - Obligations non convertibles	1 000 000	999	1 011
Province d'Ontario, 4,40 %, 02-06-2019	Canada	Gouvernements provinciaux	5 000 000	5 330	5 579
Province d'Ontario, 4,00 %, 02-06-2021	Canada	Gouvernements provinciaux	8 500 000	9 101	9 131
Province de Québec, 4,50 %, 01-12-2019	Canada	Gouvernements provinciaux	6 000 000	6 399	6 699
Banque Royale du Canada, 3,03 %, 26-07-2016	Canada	Sociétés - Obligations non convertibles	5 000 000	4 998	5 112
TOTAL DES PLACEMENTS				<u>75 915</u>	<u>78 854</u>
Actif net					
Total des placements					78 854
Trésorerie et placements à court terme					166
Autres actifs (passifs) nets					832
					<u>79 852</u>

1. MODALITÉS D'ORGANISATION DU FONDS, DATE DE FIN DE PÉRIODE ET GÉNÉRALITÉS**a) Modalités d'organisation du Fonds et date de fin de période**

Le Fonds a été constitué en fiducie de fonds communs de placement à capital variable. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de multiples séries. Les parts de série P ne peuvent être achetées que par d'autres fonds du Groupe Investors ou d'autres investisseurs admissibles. Toutes les séries participent généralement aux activités d'exploitation du Fonds, y compris au bénéfice net, au gain (à la perte) réalisé(e) et non réalisé(e) au prorata, sauf pour les éléments attribuables spécifiquement à une ou à plusieurs séries. Les distributions peuvent varier d'une série à l'autre partiellement en raison des écarts entre les charges engagées par les différentes séries.

Les états financiers du Fonds sont présentés aux 30 septembre 2011 et 2010 et pour les semestres clos à ces dates, à l'exception des chiffres comparatifs figurant dans les états de l'actif net qui sont en date du 31 mars 2011. Le Fonds a commencé ses activités le 13 décembre 2004. La série P a commencé ses activités le 29 mars 2010. Les résultats financiers d'une série constituée au cours de ces périodes sont présentés depuis le début de ses activités jusqu'au 30 septembre de la période à l'étude.

b) Généralités

La Société de gestion d'investissement I.G. Ltée est le gérant et le fiduciaire du Fonds. Les distributeurs du Fonds sont Services Financiers Groupe Investors Inc. et Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. (collectivement, les « distributeurs »). Ces sociétés sont indirectement des filiales en propriété exclusive de Société financière IGM Inc.

Société financière IGM Inc. est une filiale de Corporation Financière Power et de Power Corporation du Canada. Corporation Financière Power détient également la majeure partie de Great-West Lifeco Inc. et de ses sociétés apparentées; par conséquent, ces sociétés sont considérées comme des affiliées du fiduciaire, du gérant et des distributeurs. Le Fonds peut investir dans certains titres du groupe de sociétés de Power, sous réserve de certains critères de gouvernance. Ces titres font l'objet d'un renvoi à l'état des placements du Fonds établi à la fin de la période. Toutes les opérations effectuées au cours de la période ont été faites par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les modalités applicables sur le marché.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Conformément aux PCGR, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Il se peut que la présentation des notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires soit condensée. Par conséquent, les notes devraient être lues en parallèle avec les états financiers annuels du Fonds établis au 31 mars 2011. Les présents états financiers intermédiaires sont dressés selon les mêmes conventions et méthodes comptables que celles utilisées à l'établissement des états annuels. Les principales conventions comptables du Fonds sont les suivantes :

a) Évaluation des placements

Les placements sont réputés être détenus à des fins de transaction conformément au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (« chapitre 3855 »), et sont donc inscrits à leur juste valeur. Les opérations d'achat et de vente de placements sont inscrites à la date à laquelle elles ont eu lieu. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les placements sont établis selon le coût moyen des placements, compte non tenu des commissions de courtage et des autres frais d'opération. Les commissions de courtage et les autres frais d'opération sont imputés immédiatement au bénéfice net de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les coûts des titres présentés à l'état des placements représentent le montant payé pour chaque titre, compte tenu des commissions de courtage et des autres frais d'opération, et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Les placements dans des titres cotés en bourse ou négociés sur le marché hors cote sont évalués au cours acheteur de clôture. Les titres sans cours acheteur de clôture disponible sont évalués au dernier cours de négociation ou au cours de clôture. Les titres négociés non cotés ou non négociés en bourse, les titres dont le cours acheteur de clôture, le dernier cours vendeur ou le cours de clôture ne sont pas disponibles ou les titres dont les cotes sont, selon le gérant, inexacts, douteuses ou ne reflètent pas l'information disponible, sont évalués à leur juste valeur estimative selon des techniques d'évaluation acceptées par l'industrie, notamment des modèles d'évaluation. La juste valeur estimative d'un titre déterminée par des modèles d'évaluation exige le recours à des données et à des hypothèses fondées sur des données du marché observables, notamment la volatilité et les autres taux ou cours applicables. Dans des circonstances limitées, la juste valeur estimative d'un titre peut être déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas étayées par des données du marché observables. Il y a lieu de se reporter à la note 8 pour connaître le classement de la juste valeur des instruments financiers à la fin de la période à l'étude.

b) Trésorerie et placements à court terme

La trésorerie et les placements à court terme se composent de l'encaisse en dépôt et de placements à court terme dont la durée est de moins de un an au moment de leur acquisition. La trésorerie et les placements à court terme sont inscrits à leur juste valeur.

c) Devises

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. Les soldes en devises ont été convertis en dollars canadiens, de la façon suivante :

- la juste valeur des placements et les autres actifs et passifs, au taux de change en vigueur à la fin de la période;
- le revenu, les charges, les achats et ventes de placements, au taux de change en vigueur aux dates auxquelles ces opérations ont eu lieu.

d) Constatation du revenu

Le revenu de placement est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu d'intérêts est fondé sur le nombre de jours pendant lesquels le placement est détenu au cours de la période.

e) Renseignements par part

- L'actif net par part est obtenu en divisant l'actif net attribuable à une série, déterminé selon les PCGR, par le nombre total de parts de la série en circulation.
- L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net liée aux activités par part représente l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net de la série liée aux activités de la période divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série en circulation au cours de la période.

f) Autres actifs et passifs

Pour les besoins du classement, conformément au chapitre 3855, les intérêts courus et les dividendes à recevoir, les montants à recevoir à l'égard des titres émis, les montants à recevoir des courtiers et du gérant, ainsi que les autres actifs nets sont désignés comme prêts et créances, et constatés au coût ou au coût après amortissement. De façon similaire, les montants à verser aux courtiers, les crédettes pour titres rachetés, les charges à payer et les autres passifs sont désignés comme autres passifs financiers et sont constatés au coût ou au coût après amortissement. Le coût ou le coût après amortissement avoisine la juste valeur de ces actifs et passifs.

g) Futures modifications comptables

Comme l'a déjà confirmé le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada, la plupart des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes ont adopté, le 1^{er} janvier 2011, la totalité des Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board. Le CNC a toutefois permis à la plupart des fonds de placement de reporter l'adoption des IFRS jusqu'à aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Par conséquent, le Fonds adoptera les IFRS pour son exercice ouvert le 1^{er} avril 2013. Les premiers états financiers que le Fonds dressera selon les IFRS, en présentant des chiffres comparatifs, seront donc ceux de la période intermédiaire devant être close le 30 septembre 2013.

3. FRAIS DE GESTION ET AUTRES CHARGES

- Le Fonds est responsable de ses charges d'exploitation, telles que les honoraires de vérification et les frais de garde. Chaque série du Fonds engagera des charges qui pourront être affectées particulièrement à la série. Les charges courantes seront affectées aux séries du Fonds au prorata.
- Le gérant offre ou prévoit la prestation de services de placement et de services-conseils et n'exige aucuns frais de gestion. Le fiduciaire est autorisé à percevoir des frais d'au plus 0,05 % de l'actif net du Fonds, sauf en ce qui concerne l'actif net attribuable à la série P, en échange de ses services. En outre, le gérant a le droit de recouvrer le coût des services administratifs fournis au nom du Fonds (sauf en ce qui concerne la série P), y compris une charge d'au plus 15 % des coûts engagés pour les services offerts. Ni le gérant ni le fiduciaire n'ont exercé ce droit afin d'éviter que des frais ne s'ajoutent à ceux des fonds de la Société de fonds Groupe Investors Inc. qui sont les investisseurs indirects du Fonds.
- La TPS/TVH versée par le Fonds à l'égard de ses charges ne peut être recouvrée.
- Les autres charges comprennent les frais de découvert bancaire et d'autres charges diverses.
- Le gérant peut, à son gré, payer certaines charges du Fonds pour que le rendement du Fonds demeure concurrentiel. Toutefois, il n'existe aucune garantie que cela se produira. Toute charge assumée par le gérant au cours des périodes a été indiquée aux états des résultats.

4. VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART

La valeur liquidative (ou « VL aux fins du rachat ») par part est obtenue en divisant la valeur liquidative attribuable à une série du Fonds, déterminée pour l'achat ou le rachat de parts conformément au prospectus et à la notice annuelle du Fonds, par le nombre total de parts de la série en circulation. Cette valeur peut différer du calcul de l'actif net par part, qui est indiqué aux états de l'actif net. Généralement, l'écart s'explique par l'évaluation des titres négociés activement au cours acheteur selon les PCGR, alors que la VL aux fins du rachat repose sur le cours de clôture pour déterminer la juste valeur pour l'achat et le rachat des parts. Les valeurs liquidatives par part du Fonds étaient les suivantes :

	30 septembre 2011	31 mars 2011
Série O	10,41	9,60
Série P	10,82	9,98

5. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

Le Fonds se qualifie à titre de « fiducie d'investissement unitaire », et non à titre de « fiducie de fonds communs de placement », aux termes des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, il est assujéti à l'impôt sur le bénéfice, y compris sur les gains en capital nets réalisés qui ne sont pas payés ou payables aux porteurs de parts. De plus, on s'attend à ce qu'un ou plusieurs établissements financiers canadiens détiennent des titres représentant plus de 50 % de l'actif net du Fonds. Pour cette raison, le Fonds sera considéré comme un établissement financier aux fins de l'impôt. Par conséquent, le Fonds sera assujéti aux règles fiscales concernant les biens évalués à la valeur du marché. Le Fonds sera réputé avoir cédé ses placements et les avoir acquis de nouveau à leur juste valeur marchande à la fin de chaque année d'imposition (31 décembre). Les gains découlant de ces cessions réputées, et les gains découlant des cessions réelles des placements du Fonds, seront considérés comme un revenu et imposables et les pertes sont habituellement entièrement déductibles. Le Fonds peut en outre gagner des gains ou subir des pertes sur ses produits dérivés. Ces gains ou pertes seront traités comme des gains ou des pertes de revenu et non comme des gains ou des pertes en capital.

Le Fonds entend distribuer une partie suffisante de ses revenus chaque année pour ne pas avoir à payer d'impôts.

6. PASSIF ÉVENTUEL

En vertu des ententes entre les membres du Comité d'examen indépendant (le « CEI ») du Fonds et le fiduciaire, au nom du Fonds, tous les membres du CEI sont indemnisés pour les passifs et les coûts engendrés par toute action ou poursuite intentée contre eux du fait d'être ou d'avoir été membres du CEI, à la condition qu'ils aient agi en toute honnêteté et de bonne foi, dans le meilleur intérêt du Fonds, ou, dans le cas d'une action ou d'une poursuite criminelle ou administrative donnant lieu à des sanctions monétaires, qu'ils aient des motifs raisonnables de croire que leur conduite était légale. Aucune réclamation de la sorte n'a été faite et, à ce titre, aucun montant relatif à des indemnités n'a été inscrit dans les présents états financiers.

7. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les activités de placement du Fonds l'exposent à une gamme de risques financiers. L'état des placements présente les titres détenus par le Fonds à la fin de la période.

a) Gestion du risque

Le gérant cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes du risque lié aux instruments financiers sur le rendement du Fonds par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du Fonds et des événements de marché, par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes de l'objectif de placement et par un recours périodique à des dérivés pour couvrir l'exposition à certains risques. Pour aider à la gestion du risque, le gérant utilise également des lignes directrices internes qui ciblent chaque type de risque, maintient une structure de gouvernance qui contrôle les activités de placement du Fonds et surveille la conformité à la stratégie de placement établie du Fonds, aux lignes directrices internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds investit essentiellement dans des titres à revenu fixe de sociétés et de gouvernements canadiens avec des durées résiduelles moyennes jusqu'à échéance qui se situent principalement entre cinq et dix ans.

b) Risque d'illiquidité

Le Fonds est exposé quotidiennement aux rachats en espèces de parts rachetables. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, le Fonds doit conserver au moins 90 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements négociés sur un marché actif et qui peuvent facilement être vendus). De plus, le Fonds maintient une trésorerie et des placements à court terme suffisants pour assurer une liquidité adéquate. Le Fonds peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés en une monnaie autre que le dollar canadien, monnaie de présentation du Fonds, subissent des fluctuations en raison des variations des taux de change. Le Fonds n'est pas exposé de façon notable au risque de change.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt tels que les obligations. Le risque que court le Fonds découle de la variation de la valeur des instruments financiers portant intérêt selon les variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. La trésorerie, les placements à court terme et les autres instruments du marché monétaire sont, de par leur nature, à court terme et n'exposent généralement pas de façon notable le Fonds au risque de taux d'intérêt. Le sommaire ci-dessous présente l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée résiduelle jusqu'à échéance. Le tableau illustre également l'incidence éventuelle sur l'actif net du Fonds d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt en vigueur, en présupposant une courbe de rendement parallèle, avec toutes les autres variables restant constantes. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt a été évaluée selon la durée moyenne pondérée du portefeuille obligataire. En pratique, les résultats réels pourraient être différents et l'écart pourrait être important.

Obligations (en milliers de \$)	Moins de 5 ans	De 5 à 8 ans	De 8 à 10 ans	> 10 ans	Total	Incidence sur l'actif net	
						(en milliers de \$)	(en %)
30 septembre 2011	5 111	29 103	39 483	5 157	78 854	5 620	7,0
31 mars 2011	13 541	59 616	33 652	8 360	115 169	6 626	5,7

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie contractante à un instrument financier n'assume pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds.

Toutes les opérations sur titres cotés sont réglées/payées sur livraison par des courtiers approuvés. Le risque de défaut est jugé minimal, étant donné que la livraison des titres vendus ne se fait qu'après la réception du paiement par le courtier. Le paiement est fait à l'achat une fois que les titres ont été reçus par le courtier.

La valeur comptable des placements correspond au risque maximal de crédit. La valeur comptable des autres actifs correspond également au risque maximal de crédit, puisqu'ils seront réglés à court terme.

Le risque de crédit du Fonds se concentrait principalement dans les titres à revenu fixe, tels que les obligations. La juste valeur des titres à revenu fixe tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. L'exposition maximale au risque liée à un même émetteur (gouvernement du Canada) en date du 30 septembre 2011 représentait 64,3 % (48,4 % au 31 mars 2011) de l'actif net du Fonds.

Les tableaux suivants présentent les cotes de crédit des titres à revenu fixe :

30 septembre 2011	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net (%)
AAA	65,1	64,3
AA	25,1	24,8
A	9,8	9,7
Total	100,0	98,8

31 mars 2011	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net (%)
AAA	49,1	48,4
AA	17,4	17,2
A	28,2	27,8
BBB	5,3	5,2
Total	100,0	98,6

Les cotes de solvabilité se fondent sur celles de DBRS, Standard & Poor's ou Moody's.

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent présentent le sommaire du classement de la juste valeur des instruments financiers du Fonds selon les niveaux de hiérarchie suivants :

Niveau 1 – prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données, autres que les prix cotés, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif;

Niveau 3 – données non observables du marché.

au 30 septembre 2011 (en milliers de \$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Revenu fixe	-	78 854	-	78 854
Titres de participation	-	-	-	-
Total des placements	-	78 854	-	78 854
Placements à court terme	-	-	-	-
Actifs dérivés	-	-	-	-
Passifs dérivés	-	-	-	-
Total	-	78 854	-	78 854

au 31 mars 2011 (en milliers de \$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Revenu fixe	-	115 169	-	115 169
Titres de participation	-	-	-	-
Total des placements	-	115 169	-	115 169
Placements à court terme	-	-	-	-
Actifs dérivés	-	-	-	-
Passifs dérivés	-	-	-	-
Total	-	115 169	-	115 169

Au cours des périodes, il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2.

9. PLACEMENTS DU GÉRANT DANS LE FONDS

Le gérant détenait 100 parts de la série O et 100 parts de la série P au 30 septembre 2011.

10. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DISPONIBLES

Toute personne peut obtenir sans frais un exemplaire du dernier prospectus simplifié, de la notice annuelle et du rapport de la direction sur le rendement du Fonds, en écrivant à : Services Financiers Groupe Investors Inc., 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3C 3B6 ou, au Québec, 2001, rue University, bureau 2000, Montréal (Québec) H3A 2A6, ou en composant le numéro sans frais 1-888-746-6344 (1-800-661-4578 au Québec).

